



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cécile Van Hecke, *Président* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;  
Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliasse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Sandra Ferretti, Alexandre Dermine, Christine Roisin, *Conseillers*.

**Séance du 25.06.19**

---

**#Objet : Interpellation de Mme Florence LEPOIVRE concernant l'exigence du permis B dans les offres d'emploi de la commune#**

---

Séance publique

Le 4 juin, la commune publiait sur son site une offre d'emploi pour « un.e collaborateur.rice administratif.ve Niveau C » pour la Régie Foncière communale.

Dans cette offre d'emploi, dans la rubrique « titres et/ou expériences requises », outre le diplôme de CESS et le casier judiciaire vierge, il est mentionné le permis de conduire B.

Bien sûr, la personne qui sera recrutée pour cette fonction devra, entre autres, visiter les logements de la régie foncière et donc effectuer des déplacements. Toutefois, ces déplacements auront lieu sur le territoire de la commune et pourraient donc parfaitement se faire via d'autres moyens que la voiture, et ce même sans aucune perte de temps (vélo, trottinettes, etc.).

Il s'agit ici d'un exemple d'offre d'emplois, parmi d'autres, où le permis B est repris comme exigence.

Or, les temps ont changé : de moins en moins de personnes à Bruxelles ont un permis de conduire, certainement parmi les jeunes. Imposer le permis de conduire B pour une offre d'emploi qui ne le nécessite pas revient donc à empêcher certaines personnes, et particulièrement des jeunes, de postuler pour un emploi dans notre commune.

Par ailleurs, le fait que de moins en moins de Bruxellois passent leur permis est une évolution positive, que nous devons soutenir dans les faits, à tous les niveaux de pouvoir, pour des raisons environnementales évidemment, mais aussi pour des raisons sociales, économiques et de mobilité.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Pourquoi exigez-vous un permis B pour cette fonction et plus largement pour d'autres fonctions dans la commune ?
- Seriez-vous prêt à réserver cette exigence uniquement à des fonctions où elle est réellement indispensable (ex : conducteur du bus scolaire) ?

Je vous remercie de vos réponses.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 26 juin 2019

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze